



Panetière sur le fleuve,  
cafétéria de Charlevoix  
www.saintsiméon.ca

Bas de Richers / Port-au-Québec / Saint-Siméon / Port-au-Potat

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**  
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 5 juin 2023 à la salle  
du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Dérogation mineure** # 23-02

**Nature et effet :** Réputer conforme une remise dont la hauteur dépasse d'environ un (1) mètre de celle du chalet, alors que l'article 6.2.7 du règlement de zonage numéro 196 stipule que la hauteur maximale d'une remise ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal.

**Identification du site concerné :** Le lot 5 729 245, au cadastre officiel de la Municipalité de Saint-Siméon.

**Matricule :** 4412-77-5536

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, LE DIX-NEUVIÈME (19<sup>e</sup>) JOUR DE MAI 2023

Directeur général adjoint / Greffier